Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021





	DAIE DE CANCHE	
Délibération n° 17	Conseil Municipal du Lundi 28 juin 2021	
Service des Sports	Domaine de compétence :	
	7- Finances locales	

Le Lundi Vingt Huit Juin deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 21/06/2021

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s):2

Membre(s) non excusé(s): 2

Nombre de votants : 29

Affiché le 30/06/2021

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur GHESELLE Bernard, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur BOUVILLE Jean Pierre, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEAURAIN à Madame TILLIER Nathalie, Monsieur Grégory HURTREL à Madame GOSSE-LIN Justine, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre.

Absent (s) excusé (s): Monsieur Jean Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.

Absent (s) non excusé(s): Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART

Votants: 29

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime GUERVILLE.

Objet : Versement de la subvention annuelle aux associations sportives non affiliées à une fédération pour l'année 2021

Rapporteur: Madame Dominique DELSAUX, Adjointe

Synthèse de la délibération :

Subventions 2021 versées aux associations sportives non affiliées à une fédération.

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 et notamment l'article 31al1,

Vu la loi nº 45-0195 du 31 décembre 1945 et notamment l'article 112,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la commission n°1 « Grandir, réussir et bien-vivre à Etaples-sur-mer en date du 17 juin 2021,

Considérant que Chaque association sportive a rempli un dossier de subvention présentant les comptes de l'année et les comptes prévisionnels, le rapport moral de l'assemblée générale et le dernier relevé de comptes.

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'action des associations sportives à Etaples/mer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les montants des subventions présentés dans le tableau ci-dessous :

Associations sportives non affiliées à une fédération	PROPOSITIONS 2021
ASE Volley ball	200€
ASE Remise en forme	460€
Lyha Orien't art	700€
Côte d'Opale Pétanque	400€
Club d'éducation canine	850€
Yoga	200€
TOTAL	2 610,00 €

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.